

Fiche de poste

Coordonnateur académique Éducation prioritaire

Mission principale	Le coordonnateur académique Éducation prioritaire a pour mission de mettre en œuvre la politique académique de l'Éducation prioritaire au sein des 30 réseaux de l'académie dont le pilotage est assuré par le comité de direction académique placé sous l'autorité de la rectrice.
Contexte spécifique de la mission	Cette mission s'inscrit dans une démarche globale d'attention aux territoires portée par le pôle « politiques territoriales » de l'académie, réunissant l'ensemble des politiques de soutien et d'accompagnement s'agissant de l'éducation prioritaire et la ruralité ; de l'égalité des chances ; de la grande pauvreté et du service social des élèves ; de la mobilité et des internats ; des élèves allophones ; des réseaux d'écoles et d'établissement...
Missions particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage du CAREP : organisation du service composé d'un chargé de mission permanent ainsi que d'une équipe de 9 formateurs spécifiques Éducation prioritaire. - Accompagnement des équipes de réseau : formation et suivi des nouveaux pilotes (IEN, principaux de collège et IA IPR référents en REP+). - Accompagnement des coordonnateurs de réseau : organisation de regroupements académiques, suivi, conseils et relai (missions, postures, conception d'outils collaboratifs, diffusion et mutualisation d'informations et de ressources). - Suivi des projets de réseau en cohérence avec la politique académique. - Élaboration et suivi d'un tableau de bord académique en collaboration avec le service prospectives et statistiques du rectorat. - Organisation de formations de formateurs en lien avec le service de la DAFOP. - Coordination de l'équipe de formateurs intervenant dans les réseaux et auprès des pilotes. - Organisation de la communication avec et entre les réseaux. - Organisation de temps forts.
Environnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Placé sous l'autorité directe de la rectrice, il travaille sous la responsabilité du conseiller « politiques territoriales » et de l'IA-DASEN pilote du pôle académique. - Il collabore aux différents dossiers territoriaux dans un souci de cohérence et de complémentarité. - Il travaille en lien étroit avec les conseillers de la rectrice et l'ensemble des services académiques. - Il se tient informé de l'actualité et des évolutions nationales relatives à l'Éducation prioritaire. - Il développe un réseau de partenaires sociaux, culturels et éducatifs au niveau de chaque département. - Il travaille en lien avec le service communication avec lequel il propose un plan annuel défini selon des thématiques ou projets spécifiques. - Il se déplace dans l'académie pour aller à la rencontre des acteurs de terrain.
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Quotité du poste : 100 % - Implantation : rectorat d'académie, 1 rue Navier Reims - Prise de fonctions : 1^{er} septembre 2020
Public visé	Personnel enseignant titulaire du 1 ^{er} ou du 2 nd degré exerçant depuis au moins 5 années en réseau d'Éducation prioritaire.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne connaissance du fonctionnement des 1^{er} et 2nd degrés. - Maîtrise des enjeux de l'Éducation prioritaire, des principes de la refondation et de son évolution. - Excellentes qualités relationnelles et grande disponibilité. - Fortes capacités d'écoute, de coopération, de management et de communication orale et écrite. - Dynamisme, esprit d'initiative, sens de l'organisation et polyvalence.

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) doivent parvenir par voie hiérarchique dans les 15 jours suivant la publication de cette vacance de poste.

Ils doivent être adressés à Mme la rectrice par courriel à ce.recteur@ac-reims.fr et à ce.drh@ac-reims.fr.

Informations auprès de M. Thierry Périn, directeur de cabinet de Mme la rectrice, à l'adresse suivante thierry.perin@ac-reims.fr.